

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1<sup>er</sup> octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Any DELCHER, **Adjoint**,

M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

07 – 01 octobre 2020

**7. Election des représentants de la Commune à l'association des communes du canal des deux mers**

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

**Considérant** le renouvellement des conseillers municipaux,

Il convient d'élire un délégué et son délégué suppléant aux assemblées générales de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

**ARTICLE 1** : de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués appelés à siéger au sein de l'association des communes du canal des deux mers.

**Adopté à l'unanimité.**

**ARTICLE 2** : après appel à candidatures, il est procédé au vote d'un délégué titulaire et de son suppléant.

A l'issue des opérations de dépouillement, les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : se porte candidat : M. Philippe GARCIA.

A obtenu :

M. GARCIA Philippe                      27 VOIX

5 abstentions de vote : Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO.

M. Philippe GARCIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé représentant de la Commune auprès de l'Association des communes du canal des deux mers.

Délégué suppléant : se porte candidat : M. Luc PORTES.

A obtenu :

M. PORTES Luc                              27 VOIX

5 abstentions de vote : Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO.

M. Luc PORTES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé représentant de la Commune auprès de l'Association des communes du canal des deux mers.

L'élection a donné les résultats ci-après :

**A ETE ELU DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU CANAL DES DEUX MERS :**

M. PHILIPPE GARCIA

**A ETE ELU DELEGUE SUPPLEANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU CANAL DES DEUX MERS :**

M. LUC PORTES

Pour copie conforme

Moissac le 05 octobre 2020

Le Maire,

  
Romain LOPEZ